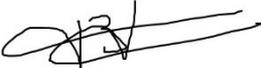




CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES NAVIRE SAR EGYPTE

N° 226.016

SAR EGYPTE - VERSION N°02

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Nom : TRIBOUT Bastien Fonction : Chef de Projet	Nom : LE MOUËL Jean-Yves Fonction : Responsable Qualité Projet	Nom : MAHO Jean-Christophe Fonction : DIROPS
Date et visa : 03/04/2023 	Date et visa : 03/04/2023 	Date et visa : 15/05/2023 

Préambule

Le Cahier des Clauses Techniques (CCT) décrit les prestations techniques associées à l'appel d'offres technico-commerciales, appelé « offre » dans ce document, pour l'approvisionnement de navires de type Search And Rescue (SAR) pour le projet SAR Egypte.

Gestion des révisions :

Indice	Date	Paragraphe concerné	Description des évolutions
V0	03/04/2023	SO	Version initiale
V1	04/05/2023	Tous	Mise à jour complète
V2	15/05/2023	Tous	Validation par pour l'appel d'offre

DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL



Siège social : Immeuble Arc Ouest - 27-29, rue Leblanc - 75015 Paris
Tél. : 01 44 95 26 00 - Fax : 01 44 95 26 80
S.A. au capital de 19 215 000 € - RCS Paris/Siret : 722 031 176/00166
TVA intracommunautaire : FR 23 722 031 176 - Code APE : 7112B



Sommaire

Table des acronymes	4
1. Présentation générale du projet	5
1.1 Historique & contexte	5
1.2 Documentation applicable	5
2. Description du projet	5
3. Missions	6
4. Conception	6
5. Fournitures de la consultation	6
5.1 Réglementation	7
5.2 Caractéristiques techniques générales.....	7
5.3 Autres caractéristiques.....	8
5.3.1 Matériaux et dimensionnement.....	8
5.3.2 Sécurité.....	9
5.3.3 Electricité.....	9
5.3.4 Auxiliaires	9
5.4 Eléments complémentaires.....	9
6. Suivi de construction	10
7. Essais, conditions de réception et livraison	10
8. Plan de management et d'assurance qualité	12
9. Exigences d'organisation industrielle	12
9.1 Sous-traitance.....	13
9.2 Avancement du contrat.....	13
9.2.1 Réunions de lancement.....	13
9.2.2 Réunions d'avancement	13
9.2.3 Réunions d'opportunités	14
9.2.4 Réunion de clôture du contrat	14
10. Maîtrise de la qualité	14
10.1 Maîtrise des processus	14
10.2 Visibilité	15
11. Validation des documents	15
11.1 Déclaration de conformité	16
12. Liste des livrables attendus	17

Table des acronymes

- CCT : Cahier des Clause Techniques
- DIROPS : Directeur des Opérations
- IACS : International Association of Classification Society
- ISO : International Organization for Standardization
- SAR : Search And Rescue
- UE : Union Européenne

1. Présentation générale du projet

1.1 Historique & contexte

Le projet SAR Egypte vise, dans le cadre d'une action de l'Union Européenne (UE), à renforcer les capacités de l'Egypte à gérer les flux migratoires et porter assistance aux naufragés en mer au travers de deux actions :

- Le renforcement capacitaire par la fourniture de navires de type SAR,
- La formation des équipages de ces navires.

1.2 Documentation applicable

La spécification technique du navire applicable pour cette consultation d'appel d'offres est la spécification référencée : 225.933

2. Description du projet

Ce projet a pour objectif de renforcer les opérations relevant de l'actions de l'État égyptien en mer et plus spécifiquement de son volet axé sur la recherche et le sauvetage « Search And Rescue » dans les espaces maritimes égyptiens en mer Méditerranée.

Le présent cahier des charges techniques détaille les moyens et exigences à mettre en œuvre dans le cadre de la présente consultation.

La stratégie d'acquisition de DCI est de contractualiser avec un chantier de construction navale (constructeur ou fournisseur) en capacité de construire et de livrer des navires SAR capables de naviguer et d'opérer en mode « tout temps ».

Les phrases notées [EX_CCT-XXX] correspondent à des exigences contractuelles. Le respect de ces exigences contractuelles est impératif. La tenue de ces exigences doit être certifiée dans la matrice de conformité et justifiée dans l'offre. Aucune dérogation à ces exigences n'est acceptée.

Dans l'hypothèse où un chantier naval ou un fournisseur pourrait proposer plusieurs navires correspondant à cette spécification, il est autorisé à candidater avec plusieurs navires en proposant une offre par type de navire dans une limite de deux (2) par chantier.

3. Missions

Les navires, objets de cette consultation, réaliseront principalement des missions SAR en zone maritime de navigation en Méditerranée Est et en haute mer (eaux internationales).

Le navire doit être capable de réaliser les missions suivantes dans des conditions de sécurité et de performances opérationnelles acceptables :

1. Actions de l'Etat égyptien en mer,
2. Surveillance d'activités maritimes et de navigation,
3. Recherche d'embarcation et de naufragés,
4. Récupération d'homme à la mer,
5. Remorquage d'embarcation de faible tonnage ou de masse équivalente,
6. Assistance et administration des premiers soins aux naufragés, protection des personnes,
7. Hélicoptère de jour comme de nuit,
8. Lutte pour éteindre un incendie de petite ampleur sur une embarcation en perdition,
9. Transfert à la mer de personnel et de matériels (à couple et suivant conditions météorologiques),
10. Mise à l'eau et récupération de nageurs de bord.

4. Conception

Afin de s'assurer d'une plus grande rapidité d'intégration dans le schéma de planification opérationnelle et de livraison en Egypte, aucun navire SAR en cours de développement n'est accepté. Cela signifie que le navire proposé doit être déjà en fonctionnement ou en cours de livraison dans une unité opérationnelle qui réalise l'ensemble des missions détaillées au paragraphe 3. La liste des unités opérationnelles de ce navire SAR proposé dans l'offre doit être fournie.

Chaque navire doit être livré avec ses installations et ses équipements embarqués réglementaires (SOLAS, ...), sauf mention contraire. Les quantités doivent être considérées comme un minimum. Toute offre qui propose en standard, un nombre plus élevé d'installations et d'équipements ou des performances significativement plus élevées est acceptable.

Toute obsolescence déclarée sur les installations et les équipements pendant la durée de construction et la période de garantie sur site égyptien doit être traitée et doit être installée par le chantier naval à ses frais financiers.

5. Fournitures de la consultation

L'offre doit être dimensionnée pour la fourniture de 3 (trois) navires identiques.

L'offre doit être éditée en version française.

Un planning sous format Gantt et précisant les différentes périodes et jalons de l'offre (principales étapes d'avancées de la construction, les essais préliminaires, transit, les essais définitifs, les périodes de garantie, etc.) doit être fourni.

5.1 Réglementation

Les notations et marques de construction, de navigation et d'opération doivent être spécifiées.

Toutes les dérogations au règlement de classe appliqué doivent être présentées dans l'offre.

5.2 Caractéristiques techniques générales

L'offre doit intégrer un plan général (comprenant la liste des locaux techniques et vie) du navire.

A minima, les caractéristiques suivantes doivent être détaillées :

1. Longueur,
2. Largeur,
3. Tirants d'eau et d'air,
4. Déplacements à vide et en pleine charge,
5. Type de carène,
6. Matériaux de coque, superstructures, pont, caillebotis, caisses de stockage et tuyauterie,
7. Compartimentage, étanchéité,
8. Conditions de navigation,
9. Température de l'air extérieur min et max d'utilisation,
10. Température de l'eau de mer min et max en utilisation (avec et sans réduction de performance),
11. Conditions de mer,
12. Nombre maximal de passagers à bord,
13. Nombre maximal de naufragés à couvert,
14. Nombre maximal de blessés sur civière à couvert,
15. Nombre maximal de naufragés (sans condition d'accueil particulière),

Les allures et les rayons d'action avec un appareillage du navire en déplacement pleine charge doivent être spécifiées en fonction des conditions d'utilisation :

1. Économique,
2. Maximale.

Les performances en autonomie du navire (durée d'utilisation et distance) doivent être fournies suivant ses vitesses de fonctionnement (économique, croisière, ralenti et maximum autorisée), les conditions de navigation (état de la mer et température extérieure) et son déplacement.

La liste et les fonctions du personnel d'équipage doivent être spécifiées.

Les caractéristiques principales du moteur de propulsion doivent être spécifiées :

1. Equipementier,
2. Type de propulsion,
3. Puissance en Kw (et l'équivalent en hp),
4. Vitesse de rotation max du moteur en rpm,
5. Nombre d'heures annuelles de fonctionnement recommandé,
6. Durée et intervalle de fonctionnement successif recommandés à puissance maximale,
7. Type et la qualité de carburant admis,
8. Type et la qualité d'huile,
9. Type et qualité d'additif du circuit de refroidissement,
10. Taux de charge.

Les paramètres techniques permettant au navire de disposer d'une bonne manœuvrabilité et d'une capacité optimisée en conduite lors des opérations de sauvetage doivent être détaillés pour :

1. L'embrayage des moteurs-ligne d'arbre permettant de naviguer à des faibles allures,
2. Le temps de latence et le délai de réaction de la ligne propulsive,
3. Le dispositif de stabilisation et de réduction de roulis à faible allure.

5.3 Autres caractéristiques

5.3.1 Matériaux et dimensionnement

Les vitesses et cas de chargement de dimensionnement doivent être indiqués.

Le choix des matériaux concernant les matières doit être justifiés. Les certificats matière devront être fournis.

Le processus de réalisation doit être décrit dans l'offre. Il est notamment demandé d'identifier les normes auxquelles répondent les processus de fabrication.

Les revêtements (peintures, protections...) appliqués et leurs performances techniques doivent être détaillés.

Ces derniers devront respecter la norme ISO 12944, un système anticorrosion certifié ACQPA de niveau minimum C4VH sera utilisé. Les peintures de la gamme Marine certifiées ACQPA sont acceptées également. Dans le cas d'un navire non métallique une épaisseur minimale de 100 microns est exigée. Concernant l'antifouling, celui-ci sera recherché dans la gamme Marine de la certification ACQPA. Les règles de l'art devront être appliquées (suivi qualité, contrôle interne et externe avec inspecteur ACQPA/FROSIO niveau 3 pour le contrôle extérieur, préparation de tôlerie, degré de préparation et de soin, pollutions, temps de séchage...).

5.3.2 Sécurité

Dans le domaine de la sécurité, les éléments suivants doivent faire l'objet d'une description précise :

1. Isolation phonique et thermique,
2. Installations et équipements restant en fonctionnement pendant le retournement et l'auto-redressement,
3. Conditions de reprise de conduite normale après retournement,
4. Installation de détection et de lutte contre l'incendie et l'invasion.

5.3.3 Electricité

Les caractéristiques principales de la génération électrique (groupes électrogènes) doivent être spécifiés :

1. Puissance,
2. Intensité nominal,
3. Tension,
4. Fréquence,
5. Régime de puissance maximale permise,
6. Moyens de stockage (batteries).

Le bilan électrique doit être spécifié dans ses différents mode d'alimentation.

Les réseaux électriques doivent être décrits :

1. Réseau d'alimentation des consommateurs,
2. Fonctionnement à quai, en mer,
3. Type et nombre de batteries,
4. Système de surveillance du parc de batteries,
5. Etendue et fonctionnement du réseau secouru,
6. Durée maximale d'utilisation du réseau secouru,
7. Alimentation du navire au mouillage,
8. Alimentation du navire à quai.

5.3.4 Auxiliaires

Il doit être expliqué comment les performances de la climatisation, des ventilations et des extractions d'air sont atteintes en été comme en hiver.

5.4 Eléments complémentaires

Les durées et contenus des formations niveau équipage et niveau atelier délivrées par le chantier naval en langue anglaise doivent être décrites dans l'offre.

Le dimensionnement du volume des pièces de rechange pour la maintenance préventive ainsi que leur conditionnement et conditions de stockage doivent être explicités. Pour la maintenance d'urgence ou « lot de Rechanges de Grande Prévoyance (RGP) », seules les conditions de stockage doivent être explicitées.

Le format et les conditions d'étiquetage des pièces de rechange, d'outillage spécifiques et d'échouage doivent être décrites.

Les lots d'outillage spécifique et d'échouage doivent être détaillés.

6. Suivi de construction

Pour chaque navire, le chantier naval doit informer DCI avec un préavis d'un (1) mois des franchissements des principaux jalons de suivi de construction. La liste de ces jalons doit être énoncée. Un minimum d'un jalon par trimestre devra être proposé.

Suite aux différents préavis, DCI ou son représentant peut se rendre au chantier naval afin de constater les avancées de construction des navires.

Pour chaque jalon, le chantier naval adresse à DCI un suivi d'avancement de construction (en anglais) pour chaque navire sous forme de compte rendu et décrivant les principales étapes de construction, d'assemblage, d'aménagement, d'intégration, d'essais, etc. La liste des jalons fera l'objet d'une mise à jour lors de la réunion de lancement.

Le chantier naval doit participer aux réunions contractuelles (lancement, suivi d'avancement, avant livraison des navires sur site égyptien, acceptation, fin d'affaire).

7. Essais, conditions de réception et livraison

Le chantier naval doit optimiser la construction des navires afin de livrer en Egypte l'ensemble des trois navires, des équipements et des lots associés (outillages, etc.) dans un délai maximum de quatorze (14) mois après la signature du contrat commercial.

Il est en outre demandé la livraison (Y compris documentation, pavillon, n° d'enregistrement, document douaniers, CR d'essais, certificats de conformité...) en Egypte d'un **premier navire** au plus tôt avant la fin de l'année 2023 et au plus tard en février 2024 et du **deuxième navire** en avril 2024.

Le chantier naval doit estimer le nombre d'heures de marche par navire avant départ pour les livraisons.

Un Plan Général des Essais (PGE) décrivant la procédure de validation des exigences, la liste des essais pour chaque navire à quai et à la mer ainsi que les procédures d'essai doivent être fournis en précisant leur affectation :

1. En France : réception préliminaire,
2. En Egypte : réception ou recette définitive en langue anglaise.

Le nombre de jours à quai et à la mer pour chaque réception doit être précisé.

Tous les documents d'essais « support » doivent être édités en version anglaise et soumis à DCI deux mois avant les périodes d'essais définies et suivant le planning définitif. Deux exemplaires sous format papier et un exemplaire sous format informatique PDF doivent être fournis.

Tous les documents d'essais « réalisés » doivent être édités en version anglaise et soumis à DCI au maximum un (1) mois après les essais. Un exemplaire sous format informatique PDF doit être fourni.

Tous les essais, préliminaires et définitifs doivent être réalisés sur chaque navire. Aucun essai « de série » n'est accepté sauf celui de l'exigence 0.

Réputé navire « tout temps », le navire doit avoir démontré par des essais ses aptitudes à tenir des conditions météorologiques exceptionnellement difficiles. Il est notamment demandé la preuve de la capacité d'auto-redressement.

Les preuves d'essais doivent être fournies au titre de cette consultation ou sur la base de navire déjà livrés et testés dans des conditions similaires. La preuve doit être alors étayée par un rapport d'essai consolidé (valeurs de relevés, vidéos, photos dans le cadre d'essais réels, de simulation et d'essai au modèle, etc.).

Une liste réduite d'essais qui peuvent être impactés par des conditions climatiques en saison chaude de la propulsion, de la climatisation et des équipements dit « sensibles » aux conditions climatiques doit être fournie.

L'acceptation préliminaire de chaque navire doit se faire :

1. Sur le lieu du chantier naval de construction,
2. Sur une seule période calendaire bloquée et suivant le planning définitif,
3. En présence de l'équipe DCI ou de son représentant,
4. Si confirmée par DCI, en présence de l'utilisateur final.

Le lieu de livraison et de déchargement des navires est le port d'Alexandrie. Un transit par la mer en navigation du chantier naval vers le port de destination n'est pas accepté.

Pour la mise en route et les essais nécessaires et à la réception des navires sur site égyptien, tous les fluides et les pièces de maintenance préventive nécessaires doivent être fournis par le chantier naval.

Le chantier naval doit fournir deux mois avant la livraison sur site des navires :

1. La liste des personnels (nom et fonction) participants à la livraison et à la réception définitive,
2. Une copie des passeports de ses personnels afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour l'accès à la base navale militaire.

Le chantier naval doit conduire le navire pendant tous les essais prévus au titre de la réception définitive et jusqu'à la validation de cette réception par DCI.

Le transfert de propriété de chaque navire du chantier naval vers DCI ou de son représentant est alors validé et certifié dans un procès-verbal.

La réception définitive ou recette de chaque navire doit se faire :

1. Au port militaire et dans la zone maritime prévue et autorisée par l'utilisateur final,
2. Sur une seule période calendaire bloquée et suivant le planning définitif,
3. En présence de l'équipe DCI ou de son représentant,
4. En présence de l'utilisateur final.

Après la recette des navires sur site égyptien, le chantier naval doit effectuer une maintenance de niveau 1 sur les moteurs principaux (remplacement de l'huile, des filtres, etc.) et des groupes électrogènes de chaque navire au profit du client final (les gardes côtes égyptiens).

La garantie de chaque navire doit débiter à la recette des navires sur site et pour une durée de 12 mois.

8. Plan de management et d'assurance qualité

Le titulaire fournit un plan de management et d'assurance qualité (PMAQ) et les documents associés. Il le soumet 1 mois après la notification du contrat à DCI. Ce dernier analyse la conformité du document aux exigences spécifiées et émet un avis favorable ou défavorable qui nécessite dans ce dernier cas une mise à jour du document. Le titulaire soumet aussi pour avis les évolutions successives du PMAQ.

Le titulaire décrit dans son PMAQ l'organisation, les méthodes et les moyens mis en œuvre pour satisfaire à l'ensemble des exigences énoncées.

Le titulaire décrit dans le PMAQ les dispositions mises en œuvre pour qualifier et/ou habiliter les personnels sur les processus spécifiques (par exemple les procédés spéciaux). Les compétences à risque sont décrites.

Le titulaire décline vers ses sous-traitants et/ou cotraitants éventuels les exigences du présent document.

9. Exigences d'organisation industrielle

Le titulaire met en place et décrit dans son PMAQ, une organisation et les moyens associés qui garantissent à DCI la maîtrise, la coordination, la cohérence des tâches et des travaux de son ressort et la tenue des objectifs fixés en termes de performance et de délais.

Le titulaire nomme et identifie un responsable de projet unique disposant de toutes les délégations et responsabilités nécessaires à ses activités pour pouvoir engager à tout moment le titulaire.

Le titulaire nomme un correspondant qualité du projet et décrit ses responsabilités dans le PMAQ. Celui-ci est garant vis-à-vis de DCI de la qualité des prestations et fournitures réalisées dans le cadre du contrat, et en particulier :

- De la gestion de la documentation de contrat (ERQ),
- Des échanges d'information,

- De la création et de la mise à jour de la documentation technique,
- De la gestion de configuration.

Le titulaire annexe à son PMAQ un organigramme fonctionnel précisant les ressources humaines nécessaires au bon déroulement du projet, la répartition des tâches et les responsabilités de chacun.

Le titulaire établit un tableau des coordonnées des membres de l'équipe de projet industriel. Ce tableau est tenu à jour dans le rapport d'avancement.

9.1 Sous-traitance

Le titulaire précise dans son PMAQ les acteurs industriels principaux responsables de lots de travaux qui participent à l'exécution du contrat.

Le titulaire décrit dans le PMAQ son organisation en terme de sous-traitance.

Le titulaire annexe à son PMAQ un organigramme hiérarchique précisant l'organisation, les relations et les modalités de fonctionnement entre les intervenants industriels.

Le titulaire doit fournir la liste des fournitures, des prestations sous-traitées et des sous-traitants en identifiant ceux à risque. Le titulaire précise les critères retenus lui permettant de qualifier une fourniture, une prestation sous-traitée ou un sous-traitant comme étant à risque. Cette liste et les critères retenus sont annexés au PMAQ et transmis via le rapport d'avancement, après chaque évolution.

9.2 Avancement du contrat

L'ordre du jour et la convocation aux réunions (quelle qu'en soit la nature) sont diffusés par l'initiateur de la réunion. Les réunions prévues au contrat sont d'initiative industrielle.

Chaque réunion (quelle qu'en soit la nature) fait l'objet d'un **compte-rendu** rédigé par le titulaire. Il est diffusé, pour remarques, aux participants dans les cinq jours ouvrés suivant la réunion. La diffusion de la version définitive est faite cinq jours ouvrés après la validation du compte-rendu par DCI.

9.2.1 Réunions de lancement

Une réunion de lancement est organisée dans les locaux de DCI, au plus tard deux semaines après la notification du contrat. Celle-ci a pour but de vérifier la bonne compréhension des enjeux, exigences et objectifs et la mise en place par le titulaire des moyens et outils de management (organisation, logique de déroulement, gestion des risques, planning, etc.) appropriés.

Lors de cette réunion, le titulaire présente les éléments définitifs de son organisation figurant dans le PMAQ.

9.2.2 Réunions d'avancement

Le titulaire fournit un **rapport d'avancement**, au minimum 5 jours ouvrés avant chaque réunion d'avancement. Ce rapport comprend au moins les éléments suivants :

- Planning d'ensemble, bilan et analyse de l'avancement physique des travaux (en particulier les écarts),
- Etat des approvisionnements,
- État de la production documentaire (ERQ, documentation technique, etc.),
- Analyse et actions correctives des éventuels retards,
- Tableau de suivi des actions identifiées lors des réunions précédentes,
- Point financier du contrat,
- Portefeuille des risques mis à jour et bilan des risques et actions associées,

Le titulaire organise des réunions d'avancement, à une fréquence mensuelle.

9.2.3 Réunions d'opportunités

Des réunions spécifiques (aspects contractuels, techniques, réglementaires, management, qualité, etc.) peuvent être organisées en dehors du cycle des réunions d'avancement. DCI en fixe les modalités conjointement avec le titulaire.

9.2.4 Réunion de clôture du contrat

DCI organise une réunion de clôture ayant pour objet principal de restituer les éléments principaux du contrat.

Pour cette réunion, le titulaire rédige et soumet à la validation de DCI un récapitulatif des activités qui comporte :

- La liste des points durs rencontrés durant le contrat,
- La liste des documents mis à jour,
- Les preuves de la bonne exécution des prestations.

10. Maîtrise de la qualité

10.1 Maîtrise des processus

Le titulaire met en œuvre un système d'assurance de la qualité conforme à la norme ISO 9001 ou équivalent faisant apparaître *a minima* la maîtrise de la documentation, des enregistrements, du produit non conforme, des actions correctives et préventives.

Le titulaire décrit dans le PMAQ, les dispositions d'assurance de la qualité, détaillant l'ajustement et l'application du système de management de la qualité aux spécificités du contrat. Ce volet du PMAQ ainsi que ses mises à jour successives sont soumises à l'avis de DCI.

A sa demande, toute procédure interne appelée par le PMAQ doit pouvoir être présentée à DCI.

Le titulaire doit prononcer la validation des plans qualité de ses fournisseurs critiques et de premier rang et en informer DCI lors des réunions d'avancement.

Le titulaire décrit notamment les processus ayant un impact direct sur la qualité des produits, ainsi que les enregistrements relatifs à la qualité (ERQ) prouvant l'application de ces processus. Une attention particulière est portée sur le processus de réalisation du produit au sens de l'ISO 9001, avec *au minimum* une description des points suivants :

- La planification de la réalisation du produit,
- La conception et développement,
- La maîtrise des produits sous-traités,
- La production et préparation du service,
- La maîtrise des procédés spéciaux essentiels pour le produit,
- La maîtrise du produit non conforme.

Le titulaire établit et annexe au PMAQ un plan de contrôle qui liste tous les contrôles prévus, y compris ceux prévus par les organismes de classification. Les plans de contrôle des sous-traitants peuvent être consultés par DCI. Ils sont alors référencés dans le plan de contrôle du titulaire. Chaque mise à jour de ce plan est transmise à DCI.

10.2 Visibilité

DCI est informé par le titulaire, sans délai, de toute anomalie décelée.

Le titulaire accorde à DCI (ou à ses représentants mandatés) un accès aux locaux (les siens ou ceux de ses sous-traitants) où sont effectuées les activités, en respectant les règles définies par le contrat afin de s'assurer de l'application des exigences de management et obtenir l'assurance qualité des fournitures, mener ou participer à des audits, revues et s'informer de l'état d'avancement.

Le titulaire informe avec un préavis de 10 jours ouvrés de l'exécution des activités auxquelles DCI (ou ses représentants mandatés) a demandé à assister.

11. Validation des documents

Le titulaire transmet à DCI les documents soumis à validation.

DCI émet ses remarques, dans un délai d'une semaine après la réception du document.

Les observations de DCI doivent être prises en compte par le titulaire afin d'y apporter des réponses. Ces observations peuvent entraîner une nouvelle version du document à réaliser par le titulaire et à soumettre à DCI.

Les évolutions par rapport à la version précédente sont identifiables dans le corps du document.

L'acceptation des fournitures est fondée sur :

- La qualité du contenu des documents techniques qui doit refléter, dans tous les domaines concernés des avancées concrètes,
- Le respect des référentiels techniques et normes en vigueur,
- Le respect des formats documentaires et informatiques,
- Le respect des échéances calendaires.

11.1 Déclaration de conformité

Le titulaire doit systématiquement accompagner une présentation aux opérations de vérification, d'une déclaration de conformité établie en respectant les exigences de la norme NF L 00-015.

12. Liste des livrables attendus

Identifiant fourniture	Libellé de la fourniture	Description de la fourniture et critère de satisfaction	Délai indicatif de livraison et récurrence (mois)	Observations
1.01	Planning mis à jour	CCT, Spec	T0	
1.02	PMAQ	CCT	T0 + 1 mois	
1.03	CR de réunion de lancement	CCT	T0 + 1 mois	
1.04	Plan Général de Essais PGE	CCT	T0 + 2 mois	
1.05	CR de réunion mensuelle	CCT	tous les mois	
1.06	CR de passage des jalons techniques de paiement	CCT, Spec	Selon jalon	
1.07	Convocation aux essais de réception	CCT, Spec	Autant que nécessaire	
1.08	Livraison du 1 ^{er} bateaux SAR	CCT, Spec	T0 + 6 mois	Y compris documentation, pavillon, n° d'enregistrement, document douaniers, CR d'essais, certificats de conformité...
1.09	Livraison du 2 ^{ème} bateau SAR	CCT, Spec	T0 + 10 mois	Y compris documentation, pavillon, n° d'enregistrement, document douaniers, CR d'essais, certificats de conformité...
1.09	Livraison du 3 ^{ème} bateau SAR	CCT, Spec	T0 + 14 mois	Y compris documentation, pavillon, n° d'enregistrement, document douaniers, CR d'essais, certificats de conformité...
1.10	Livraison des pièces de maintenance et de rechange 1 ^{er} bateau	CCT, Spec	T0 + 6 mois	
1.11	Livraison des pièces de maintenance et de rechange 2 ^{ème} bateau	CCT, Spec	T0 + 10 mois	
1.11	Livraison des pièces de maintenance et de rechange 3 ^{ème} bateau	CCT, Spec	T0 + 14 mois	
1.12	Liste des personnels intervenant sur le lieu de livraison	CCT	2 mois avant chaque livraison	

Identifiant fourniture	Libellé de la fourniture	Description de la fourniture et critère de satisfaction	Délai indicatif de livraison et récurrence (mois)	Observations
1.13	Attestations de formation de l'équipage 1 ^{er} bateau	CCT, Spec	T0 + 6 mois	Y compris documents de formation
1.13	Attestations de formation des équipages 2 ^{ème} bateau	CCT, Spec	T0 + 10 mois	Y compris documents de formation
1.13	Attestations de formation des équipages 3 ^{ème} bateau	CCT, Spec	T0 + 14 mois	Y compris documents de formation